



Déménagement important :

Aux termes de la *Loi sur le divorce*, un « **déménagement important** » est un déménagement qui aura une incidence importante sur les relations de l'enfant. Cela signifie généralement que le déménagement nécessitera d'importantes modifications à l'horaire de temps parental.

Si vous avez une ordonnance du tribunal en vertu de la *Loi sur le divorce* pour les responsabilités parentales et vous prévoyez un déménagement important...



Vous devez donner un avis* lorsque vous envisagez de déménager :

- avec votre enfant
- sans votre enfant

**60
jours**

Vous devez donner un avis* au moins 60 jours avant le déménagement.



Vous devez donner un avis* à toute personne ayant :

- des responsabilités parentales
- une ordonnance de contact

Si vous avez des responsabilités parentales et que l'autre parent vous donne un avis concernant le déménagement important de votre enfant...

La *Loi sur le divorce* prévoit que les parents doivent tenter de s'entendre, le cas échéant. Cela comprend les cas de déménagement important d'un enfant.

Si vous ne parvenez pas à vous entendre, vous disposez de 30 jours après la réception de l'avis pour vous opposer, soit en utilisant [un formulaire spécifique](#), soit en présentant une demande au tribunal. Même si vous vous opposez au déménagement, la *Loi sur le divorce* exige que vous et l'autre parent essayiez de vous entendre, le cas échéant.

**30
jours**

La personne qui a donné l'avis peut procéder au déménagement important si 1) elle ne reçoit pas votre opposition dans les 30 jours et 2) il n'y a aucune ordonnance interdisant le déménagement.

*Si vous donnez un avis de déménagement important ou si vous vous opposez à un déménagement important, vous devez fournir des détails précis sur le déménagement. Le formulaire d'[avis de déménagement important](#) et le formulaire d'[opposition à un déménagement important](#) vous indiquent tous les renseignements que vous devez fournir et sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice du Canada.

